



Certificat d'Animateur Fédéral

Formule Complète : Socle Commun + Socle

Spécifique SAISON 2026-2027

Ce certificat est valable 3 ans



Comité Nord
JUDO



Introduction

Ce dispositif dérogatoire aux diplômes professionnels vise en priorité à répondre aux besoins d'encadrement des petites associations qui ne peuvent, dans un premier temps, recourir aux services d'un enseignant titulaire d'un diplôme professionnel en judo-jujitsu.

Le Certificat d'Animateur Fédéral (CAF) autorise son titulaire à enseigner bénévolement le judo-jujitsu en autonomie pédagogique dans une association affiliée à la FFJDA, et exclusivement sur les spécificités validées par la certification (Socle commun + socles spécifiques) et de manière ponctuelle, sur n'importe quel public en cas d'empêchement exceptionnel d'un enseignant

Ce certificat est valable trois saisons sportives consécutives.

Le CAF est un véritable tremplin pour ceux qui entrent dans le processus de formation mais également une montée en compétence des titulaires avec des équivalences avantageuses.

Marc-Antoine LE CAP

Directeur de la Formation – Ligue Hauts de France



Les exigences préalables à l'entrée en formation

Chaque candidat devra satisfaire aux exigences ci-dessous :



Être âgé d'au moins 18 ans, le jour de la certification



Avoir un club d'alternance et un tuteur ayant un diplôme professionnel autorisant l'enseignement du judo jujitsu.



Être au moins ceinture marron et titulaire du Certificat d'Assistant Professeur ou ceinture noire 1^{er} dan à la date de l'examen.



Fournir le dossier d'inscription complet avec le CV mentionnant notamment le cursus judo, les diplômes obtenus et les motivations du candidat.



Fournir un extrait N3 du casier judiciaire ou pièce identique certifiée exacte pour les étrangers.



Être licencié à la FFJDA pour la saison en cours.



Fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement du judo jujitsu, ci joint dans le dossier.



Être titulaire d'un diplôme de 1^{er}ers secours (PSC ou équivalence.)



Transmettre un document stipulant son engagement sur l'honneur d'enseigner à titre bénévole

Le parcours de formation

Le Certificat d'Animateur Fédéral pour l'enseignement bénévole est obtenu après :

1

Un « Socle commun »

d'une durée minimale de 40 heures obligatoires (soit 33 heures en Organisme de Formation et 7 heures en FOAD) dans l'un des comités.
Le socle comprend les thèmes suivants :

LE CONTENU

Réglementation & sécurité

Caractéristiques des publics

Fondamentaux, la pédagogie et l'animation

Validation des parcours « Lutte contre les dérives » et « Commotion cérébrale » en FOAD

Présentation détaillée de la filière de formation fédérale.

LES DATES SONT À CONSULTER SUR LES SITES DES COMITÉS



Comité Nord
J U D O

<https://www.comitenordjudo.fr>



<https://judosomme.ffjudo.com>



<https://pas-de-calais-judo.ffjudo.com/>



<https://comitejudooise.ffjudo.com>



<https://comiteaisnejudo.ffjudo.com/>

FOAD (7HEURES)

La validation du parcours FOAD « lutte contre les dérives » en FOAD (visio) :

- Module éthique et déontologie,
- Module violence,
- La validation du parcours FOAD « Commotion cérébrale »,
- Une présentation détaillée de la filière de formation fédérale .

ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION (33HEURES)

- Accueil, Présentation du diplôme (1H)
- Kata (3 premières séries du Nage no Kata) (12 premières techniques du Goshin Jitsu) (8H)
- Ne Waza : Base UV2 1er et 2eme Dan (4H)
- Nage waza : Base UV2 1er et deuxième Dan (4H)
- Jujitsu : Base et Jujitsu Contact (4H)
- Pédagogie : Utilisation des procédés d'entraînements , caractéristique des publics, séances judo et intervention pédagogique et Méthode Française d'entraînement de la blanche à la marron (6H)
- Prévention, Violence, Harcèlement et Règlementation (6H)

2

Un « Socle spécifique »

Durée minimale : 14 heures. Possibilité de s'inscrire sur 1 ou plusieurs socle(s) spécifique(s) en fonction du public ou compétences proposées par le comité. Les socles spécifiques sont :Eveil judo/ École de Judo(jusqu'à Benjamins), Judo Ados et Adultes (à partir de Minimes) / Jujitsu / Taiso

DEPARTEMENT DU 02

*École de Judo (jusqu'à Benjamins)
Judo Ados Adultes (à partir de Minimes)
Socle spécifique à définir*

DEPARTEMENT DU 59

*École de Judo (jusqu'à Benjamins)
Judo Ados Adultes (à partir de Minimes)
Socle spécifique à définir*

DEPARTEMENT DU 60

*École de Judo (jusqu'à Benjamins)
Judo Ados Adultes (à partir de Minimes)
Socle spécifique à définir*

DEPARTEMENT DU 62

*École de Judo (jusqu'à Benjamins)
Judo Ados Adultes (à partir de Minimes)
Socle spécifique à définir*

DEPARTEMENT DU 80

*École de Judo (jusqu'à Benjamins)
Judo Ados Adultes (à partir de Minimes)
Socle spécifique à définir*

Le parcours de formation (suite et fin)

3

ALTERNANCE EN CLUB

Sous le contrôle d'un tuteur titulaire d'un diplôme professionnel en judo jujitsu et reconnu par la ligue, d'une durée minimale de 50 heures dans une association affiliée à la FFJDA. Cette alternance se fera sur les thèmes suivants :

- Les points du socle commun
- Le(s) socle(s) spécifique(s) préparé(s)

4

LA CERTIFICATION

comprenant les épreuves suivantes : (il sera possible de coupler les deux certifications à une même date et un même lieu) :

Certification du socle commun (1h30' maximum) portant sur

- La pédagogie
- La technique
- La réglementation et la sécurité dans l'enseignement du judo

Certification du socle spécifique (1h15' maximum)

- La pédagogie
- La technique liée au public
- La réglementation et la sécurité relative au socle



Certification du socle commun (1h30 minimum)

Epreuve 1 (1h maximum) – La pédagogie :

Après tirage au sort d'un sujet, préparer pendant 45' un cycle adapté au public cible choisi ;
S'entretenir avec un jury durant 15' pour présenter et justifier les choix et l'intérêt des séances composant le cycle ;

Présenter les aspects pédagogiques fondamentaux.

Epreuve 2 (15' maximum) – La technique :

Démonstration technique libre de 5 minutes (Tachi waza et ne waza) ;

La démonstration est suivie d'un entretien de 10 minutes sur les aspects fondamentaux et sécuritaires de la pratique ;

Des démonstrations et précisions sur des points techniques, exercices d'entraînement, ... pourront être demandées par le jury.

Epreuve 3 (15' maximum) – La réglementation et la sécurité :

Exposé de 5' sur la synthèse des actions menées dans la structure d'alternance ;

Entretien de 10' avec le jury sur la réglementation de base et les aspects sécuritaires (Questions/réponses.)

Certification d'un socle spécifique (1h15 maximum) :

Epreuve 1 (45' maximum) – La pédagogie :

Tirer au sort une des 4 séances (sur 4 thèmes différents) préparées en amont par le(la) candidat(e) et adaptée au public cible ;

Diriger la séance sur une durée de 30' en choisissant les exercices les plus pertinents ;

Entretien de 15' avec le jury pour justifier du choix et de l'intérêt des exercices composant la séance.

Epreuve 2 (15' maximum) – La technique liée au public spécifique du socle :

Démonstration technique libre de 5 minutes sur la progression du public cible ;

La démonstration est suivie d'un entretien de 10 minutes sur les aspects fondamentaux et sécuritaires de la pratique ;

Des démonstrations et précisions sur des points techniques, exercices d'entraînement, ... pourront être demandées par le jury.

Epreuve 3 (15' maximum) – La réglementation et la sécurité :

Exposé de 5' sur la synthèse des actions menées dans la structure d'alternance dans le cadre de l'accompagnement du public cible ;

Entretien avec le jury sur la réglementation et les aspects sécuritaires liés au public cible (Questions/réponses.)

Les tarifs

Formation complète pour les nouveaux : 570€

Formation complète :

socle commun + 1 socle spécifique

FAIRE LE CHÈQUE À L'ORDRE DU COMITÉ DANS LEQUEL VOUS VOUS INSCRIVEZ EN L'AJOUTANT À VOTRE DOSSIER COMPLET



Les inscriptions

Les dossiers de candidatures sont disponibles sur le site des comités et celui de La Ligue des Hauts de France de Judo

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le dossier d'inscription est à compléter et à envoyer par voie postale au comité pour votre formation

Chaque comité enverra un listing du nombre d'inscrits pour le socle commun et le(s) socle(s) spécifique(s) à Marc-Antoine LE CAP, Directeur de la Formation auprès de la Ligue Hauts de France.

E-mail : marc-antoine.lecap@ffjudo.com

Pour toutes questions, merci de contacter le comité choisi pour votre formation.



HDFJUDO

Photo
Récente

(Moins de 6
mois
maximum)

FICHE DE CANDIDATURE

Certificat Animateur Fédéral



Madame

Monsieur

Nom :

Téléphone :

Prénom :

Nationalité :

Adresse :

Nom du Club :

E-Mail :

Situation :

Date de naissance :

Entourer le socle Spécifique choisi :

Ville de naissance :

• Ecole Judo (jusqu'à Benjamins)

Numéro de licence :

• Judo Ados Adultes - à partir de Minimes)

Grade et date d'obtention :

• Taïso

Ville :

• Jujitsu

Code postal :

• Eveil Judo

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Association d'appartenance :

Contacts de l'association :

Nom et Prénom du Président :

Mail :

Professeur du club et référent du stagiaire :

Mail :

Téléphone:

Diplôme et n° :

N° carte professionnelle:

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et je m'engage à suivre la formation dans son intégralité.

Fait à

Le : / /

Signature du Candidat.

Signature du Président.

Signature du Professeur

PIÈCES OBLIGATOIRE À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER

- *Extrait N°3 de casier judiciaire*
- *Diplôme PSC (premiers secours) ou équivalent*
- *Pièce d'identité*
- *Attestation de grade (via espace licencié France Judo)*
- *Certificat Médical (ci-joint)*
- *Déclaration sur l'honneur (ci-joint)*
- **FAIRE LE CHÈQUE DE 570 EUROS À L'ORDRE DU COMITÉ DANS LEQUEL VOUS VOUS INSCRIVEZ EN L'AJOUTANT À VOTRE DOSSIER COMPLET**



Comité Nord
JUDO

La déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e),

déclare sur l'honneur



enseigner le judo jujitsu à titre bénévole durant la saison 2025-2026 dans le club de

selon les modalités d'exercice de la qualification que je possède et qui sont précisées dans l'annexe 2 des textes officiels de la FFJDA.

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes et de fausses déclarations (313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

Le

Signature

À



Comité Nord
JUDO

Le certificat médical

n'avoir pas constaté , à la date de ce jour, de contre-indication médicale à la pratique et à l'enseignement du judo jujitsu

Je soussigné(e), Docteur

Adresse

Code Postal

Ville

certifie avoir examiné

Nom et Prénom

Né(e) le

A

Adresse

Code Postal

Ville

et n'avoir pas constaté , à la date de ce jour, de contre-indication médicale à la pratique et à l'enseignement du judo jujitsu

Observations éventuelles

Le

A

Signature et cachet du médecin